

DÉCISION DU CONSEIL
du 19 mars 2007
portant nomination d'un suppléant néerlandais au Comité des régions
(2007/181/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006 le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de suppléant est devenu vacant suite à la démission de M^{me} P.C. KRIKKE,

Article premier

Est nommée suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

M. B. VERKERK, burgemeester van Delft

en remplacement de M^{me} P.C. KRIKKE.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 mars 2007.

Par le Conseil

Le président

Horst SEEHOFER

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.